

Démarche générale du projet et justification de l'intérêt général

SOMMAIRE

1.	Cadre d'intervention	2
2.	Historique résumé	2
3.	Contexte économique et enjeu agricole	3
	Structure et fonctionnement de l'agriculture locale.....	4
	Fragilisation de la production agricole face aux contraintes climatiques et hydriques.....	5
	Enjeu agricole identifié dans le Schéma Directeur Eau Brute	7
4.	Enjeux incendies et abreuvement	8
	Enjeu incendie	8
	Enjeu abreuvement	8
5.	Démarche ayant conduit au projet de retenue collinaire	9
	Etude mobilisation des eaux souterraines	9
	Réutilisation des eaux usées traitées	10
	Prélèvement dans un cours d'eau	10
	Conclusion	12
6.	Considération de l'aspect environnemental	12
7.	Objectifs.....	14
	Répondre au besoin en eau des agriculteurs de Pradelles-en-Val.....	14
	Apporter des volumes DFCI/DECI et abreuvement supplémentaires.....	14

1. Cadre d'intervention

Depuis 2013 Carcassonne Agglo accompagne les acteurs du monde agricole dans la réalisation de projets d'irrigation par la subvention d'études et de travaux de créations d'ouvrages dédiés à l'irrigation, de création d'ASA, ainsi que la maîtrise d'ouvrage sur tout ou partie des projets d'irrigation. Plusieurs projets accompagnés par Carcassonne Agglo sont aujourd'hui fonctionnels et mis en eau comme les projets de Pennautier, Cavanac ou celui du maillon Minervois. Le soutien aux acteurs agricoles du territoire est réalisé au titre de la compétence obligatoire développement économique de Carcassonne Agglo. Il permet la préservation, l'adaptation, le développement et la diversification de l'agriculture qui représente une part majeure du tissu économique du territoire.

En se portant maître d'ouvrage sur le projet de création de retenue collinaire multi usages de Pradelles-en-Val, à la demande de la Préfecture, Carcassonne Agglo apporte une simplification de la démarche d'accès à l'eau pour les agriculteurs et une réduction des délais de réalisation des projets de création de ressource en eau. De par ses notions de service public et d'intérêt général, Carcassonne Agglo permet de sortir du prisme unique de l'irrigation et d'envisager des ressources multi usages répondant aux autres enjeux locaux du Val de Dagne : lutter contre les incendies, apporter une réponse au besoin d'abreuvement des élevages.

Le projet de Pradelles-en-Val est directement issu du Schéma Directeur Eau Brute de Carcassonne Agglo (cf. 5. *Démarche ayant conduit au projet de retenue collinaire*) qui démontre qu'il s'agit d'un des projets les plus intéressants sur le plan technico-économique sur un des secteurs les plus sensibles en terme de ressource en eau, d'évolution climatique et donc de maintien de l'agriculture. C'est dans la continuité de l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre de ce Schéma que Carcassonne Agglo a choisi de poursuivre le portage sur les études préalables ici présentées puis sur les travaux à venir.

L'objectif est de livrer des ouvrages « clé en main » à l'ASA d'irrigation de Pradelles-en-Val en cours de constitution. En effet à l'issue des travaux Carcassonne Agglo prévoit la rétrocession de l'entière responsabilité des ouvrages (retenue, station de pompage, réseau d'irrigation, colonne d'abreuvement, hydrant DFCI et foncier de la retenue) à l'ASA en échange des coûts restant à la charge de Carcassonne Agglo après subvention.

Le coût du projet est aujourd'hui estimé 2 766 012,00 €HT à l'issue de l'étude AVP. Le projet étant subventionné à hauteur de 80% au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local : DSIL (sur engagement de la Préfecture de l'Aude) le reste à charge pour Carcassonne Agglo est évalué à 553 202,4 €HT. Ce montant a été présenté aux futurs adhérents de l'ASA lors de la réunion du 17/03/2026 à la Chambre d'Agriculture de l'Aude. Ces mêmes futurs adhérents se sont engagés (*formulaire d'adhésion à l'ASA signés en annexe*) à supporter ce montant.

2. Historique résumé

En 2020, Carcassonne Agglo a lancé un Schéma Directeur Eau Brute dans la continuité de Schéma Départemental ayant l'objectif d'apporter des solutions techniques en réponse à la hausse de demande en eau pour l'agriculture, d'intégrer les projets au sein d'une démarche globale d'utilisation de la ressource en eau sur le territoire en vue du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2023-2027.

Lors de cette étude diverses solutions ont été étudiées, de la REUSE à la mobilisation des eaux souterraines. La création de retenues collinaires a également été étudiée, une vingtaine de sites ont été recensés dans le Val de Dagne et le Nord Minervois secteurs orphelins en terme de ressource en eau du territoire de Carcassonne Agglo. Ils ont été classés du plus au moins favorable par une analyse multicritère au regard des aspects techniques, réglementaires, environnementaux et socio-économiques de chaque site. Trois sites ont retenu l'attention de Carcassonne Agglo : Pradelles-en-Val, Montlaur et Aigues-Vives. Carcassonne Agglo a pris la décision, sur demande de la Préfecture, de porter ces trois projets jusqu'à réalisation complète des travaux.

Le projet de Pradelles-en-Val est classé en deuxième position de l'analyse multicritère derrière celui de Montlaur car situé en zone Natura 2000 néanmoins c'est le plus petit et le plus simple des trois projets ; il est aussi le plus avancé au niveau de la structuration du collectif des futurs irrigants ce qui a conduit Carcassonne Agglo à débiter son action par ce projet.

C'est ainsi qu'en décembre 2023 Carcassonne Agglo se porte maître d'ouvrage du projet de création de retenue collinaire multi usages de Pradelles-en-Val qui consiste en la création d'une retenue collinaire de 78 800m³, de son réseau d'irrigation et de sa station de pompage. Le projet vise à irriguer 84 ha de parcelles agricoles et à répondre aux enjeux Défense des Forêts Contre les Incendies et abreuvement.

Les études d'avant-projet et la rédaction du dossier réglementaire débutent le 21 octobre 2024. Le dossier réglementaire comprenant une demande d'autorisation de défrichement, une déclaration d'intérêt général et un dossier Loi sur l'Eau en déclaration est déposé au guichet de la DDTM de l'Aude le 08 janvier 2026. Les études de ce dossier sur la partie réseau sont basées sur le parcellaire recensé en octobre 2025 auprès des agriculteurs de la commune.

Le volume stockable dans la future retenue étant connu, la procédure de création de l'ASA est engagée le 17 mars 2026 et permet de finaliser le parcellaire de l'ASA, la rédaction des statuts est en cours, un dossier de demande de création sera déposé dans les prochaines semaines. Le parcellaire final regroupe toujours dix propriétaires et comporte 92 ha dont 84 irrigués (intégration de la parcelle 11298 B 0290 réceptrice de la retenue collinaire) au lieu des 88 précédemment identifiés et sur lesquels est basé le dossier réglementaire. Ces évolutions seront prises en compte dès la phase PRO.

3. Contexte économique et enjeu agricole

Le territoire de Val-de-Dagne et de Monze s'inscrit dans un environnement rural faiblement peuplé, avec 994 habitants et une densité d'environ 16 habitants par km². Dans ce contexte, l'agriculture occupe une place centrale, tant dans l'occupation des sols que dans le fonctionnement de l'économie locale, en constituant l'un des principaux supports d'activité au sein d'un territoire caractérisé par un nombre limité d'opportunités économiques.

En 2023, le territoire compte 43 exploitations agricoles, témoignant du maintien d'un tissu agricole encore structuré malgré une tendance à la diminution observée sur le long terme. Parmi celles-ci, 14 exploitations ont recours à de la main-d'œuvre salariée, soit environ un tiers de l'ensemble. L'agriculture contribue ainsi de manière significative à l'activité économique locale, à travers les emplois directs qu'elle génère, mais également via les activités induites associées.

Le système agricole local est fortement orienté vers la viticulture, production historiquement ancrée et adaptée aux conditions pédoclimatiques du territoire. Celle-ci concerne la majorité des

exploitations, avec 34 exploitations sur 43 et 32 chefs d'exploitation sur 40. Cette spécialisation se traduit également dans l'occupation des sols, la vigne représentant plus de 50 % de la surface agricole utile. Elle reflète une dépendance marquée à cette production, qui structure à la fois les systèmes d'exploitation, les dynamiques foncières et l'organisation de l'emploi agricole.

Du point de vue économique, les exploitations viticoles s'inscrivent majoritairement dans des systèmes spécialisés de type coopératif, tels que décrits dans les références INOSYS. Ce modèle repose sur une mutualisation des outils de vinification et de commercialisation, les exploitants livrant leur production à des caves coopératives. S'il permet de sécuriser les débouchés et de limiter certains investissements, il induit également une dépendance aux conditions de marché ainsi qu'aux performances globales de la filière.

À l'échelle régionale, dans le contexte du Languedoc-Roussillon, la viticulture est marquée par une forte concurrence, une volatilité des prix et une segmentation croissante entre productions valorisées (AOP, IGP, circuits courts) et productions plus standardisées. Cette situation se répercute à l'échelle du territoire, où les exploitations peuvent être confrontées à une pression économique accrue et à des marges réduites, en particulier dans les systèmes les plus dépendants des débouchés coopératifs.

Enfin, le territoire montre aussi des signes d'évolution, avec 18 exploitations engagées en agriculture biologique pour une surface totale de 381 hectares. Cela témoigne d'une capacité d'adaptation des exploitations, notamment vers des pratiques plus diversifiées ou à plus forte valeur ajoutée. Avec presque la moitié des exploitations agricoles du territoire concernées, cela témoigne aussi d'un engagement fort de celles-ci en faveur d'une agriculture plus durable.

Structure et fonctionnement de l'agriculture locale

L'analyse des données d'évolution met en évidence une fragilisation progressive du système agricole sur le territoire du Val-de-Dagne.

Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 23 % sur les dix dernières années, traduisant une contraction du tissu agricole local. Cette tendance est encore plus marquée pour les exploitations employeuses de main-d'œuvre salariée dont le nombre a chuté de 48 % sur la même période, révélant une perte de capacité productive et d'emploi agricole.

La structure démographique des exploitants confirme cette dynamique. En 2023, le territoire compte 40 chefs d'exploitation dont 13 âgés de plus de 55 ans. L'analyse à l'échelle des exploitations met en évidence une situation encore plus marquée : 20 exploitations sont dirigées uniquement par des exploitants de plus de 55 ans.

Dans le même temps, le renouvellement des exploitations apparaît insuffisant. Sur les cinq dernières années, 8 installations ont été recensées, contre 20 départs de chefs d'exploitation. Le taux de remplacement moyen s'établit ainsi à 56 %, indiquant qu'une part significative des départs n'est pas compensée.

Source des données : MSA, fichiers des cotisants non-salariés (COTNS) et des cotisants salariés (SISAL) – traitement ODR-CRAO.

La fragilisation du tissu agricole local est donc évidente, avec un impact non uniquement sur la stricte production agricole mais sur le développement ou le maintien d'une économie rurale et la sécurité des populations. En effet, la déprise agricole entraîne un enfrichement du territoire, avec une plus haute vulnérabilité aux incendies ; l'année 2025 en a apporté la preuve.

Fragilisation de la production agricole face aux contraintes climatiques et hydriques

Au-delà des évolutions structurelles, le système agricole du Val-de-Dagne fait face à une dégradation progressive de ses conditions de production, en lien direct avec les changements climatiques et hydriques. Cette hausse des contraintes a un impact important sur le renouvellement des exploitations présenté ci-dessus.

Le territoire présente un potentiel agronomique globalement favorable, en particulier dans les zones de plaine où les conditions pédologiques ont historiquement permis à la viticulture d'atteindre des niveaux de rendement élevés. Ce potentiel repose en grande partie sur la nature des sols, majoritairement issus des molasses de Carcassonne, caractérisées par une alternance de grès, de marnes et de formations argilo-gréseuses. Dans les secteurs de plaine et de dépression, ces formations donnent lieu à des sols profonds à très profonds, de type limono-argileux à argilo-limoneux, présentant une réserve utile en eau et en éléments nutritifs relativement importants, ce qui explique leur forte capacité productive. À l'inverse, les zones de coteaux sont marquées par des sols plus superficiels, souvent caillouteux et contraignants, en lien avec l'affleurement de grès ou la présence de structures marneuses compactes, limitant le potentiel de production et renforçant la sensibilité des cultures au stress hydrique.

Toutefois, les observations récentes mettent en évidence une diminution marquée des rendements, particulièrement depuis le début des années 2020, période à partir de laquelle les effets du changement climatique se sont intensifiés. Dans les secteurs les plus favorables, les rendements, qui pouvaient atteindre 80 à 90 hl/ha lors des années les plus productives, se situent désormais plus fréquemment autour de 60 à 70 hl/ha. Dans les zones les plus contraintes, notamment en coteaux, ils peuvent descendre à des niveaux compris entre 20 et 30 hl/ha.

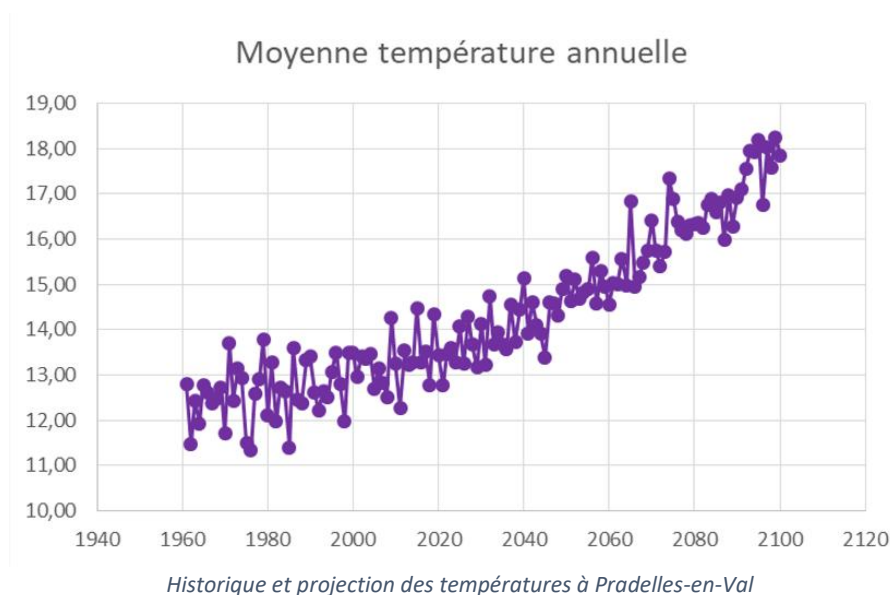
Cette évolution correspond à une baisse de l'ordre de 20 à 30 % des volumes produits dans les secteurs historiquement les plus productifs. Si cette diminution ne se traduit pas nécessairement par une baisse proportionnelle du chiffre d'affaires, elle constitue néanmoins un facteur de fragilisation pour les exploitations. En effet, la réduction des volumes produits affecte directement leur capacité à absorber les charges fixes et à maintenir un niveau de revenu stable.

Cette situation s'inscrit par ailleurs dans un contexte de hausse des coûts de production observé ces dernières années, en particulier pour certains intrants tels que les engrais et, dans une moindre mesure, les produits phytosanitaires. Les exploitations se trouvent ainsi confrontées à un effet de ciseau entre la diminution des rendements et l'augmentation des charges, dans un système caractérisé par une forte spécialisation viticole.

Cette évolution s'explique en grande partie par les conditions climatiques, marquées par une augmentation continue des températures moyennes depuis les années 1960, avec une accélération notable à partir des années 2000. Cette tendance se traduit par une intensification des épisodes de chaleur, qui deviennent à la fois plus fréquents, plus précoces dans la saison et plus intenses. À titre d'exemple, la station de Carcassonne a enregistré en juin 2025 des températures atteignant 35 °C dès le début du mois, avec des valeurs dépassant les 40 °C, situation inédite à cette période de l'année.

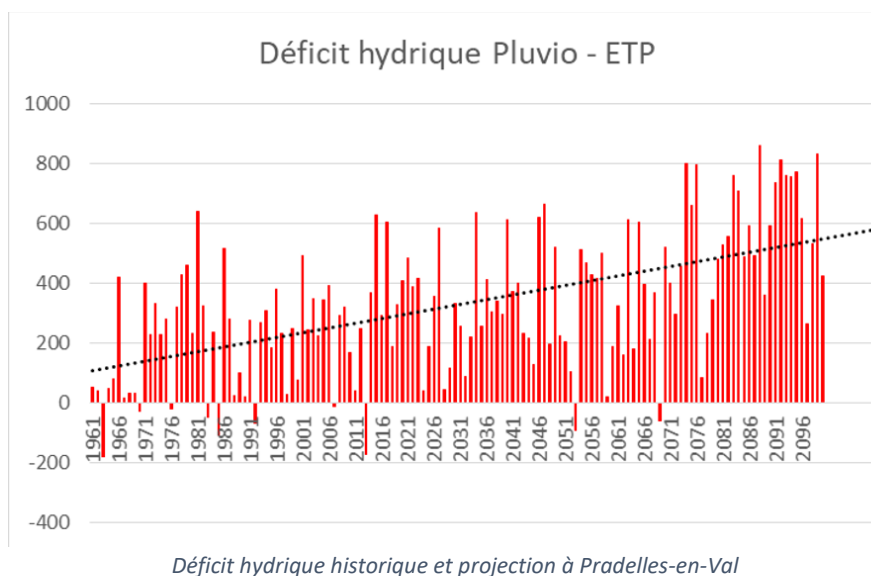
Ces conditions thermiques élevées ont des répercussions directes sur le fonctionnement physiologique de la vigne. Les épisodes de forte chaleur peuvent entraîner des phénomènes de blocage physiologique, limitant l'activité photosynthétique et perturbant le développement des baies. Ils se traduisent également par une augmentation du stress hydrique, accentuant les contraintes déjà liées

au déficit en eau. En conséquence, ces conditions affectent à la fois la quantité et la qualité de la production : baisse des rendements lié à une réduction du poids des grappes et des baies, mais aussi avec des degrés potentiels d'alcool plus élevés, une acidité en diminution et des risques accrus de déséquilibres dans la maturation.



En parallèle, le déficit hydrique s'accroît. Les données montrent une augmentation progressive du manque d'eau, avec des années de plus en plus déficitaires. Les valeurs élevées deviennent plus fréquentes, atteignant régulièrement 600 à 800 mm en fin de période. La tendance est claire pour l'agriculture du secteur : les besoins en eau augmentent alors que la ressource disponible diminue (pluviométrie naturelle).

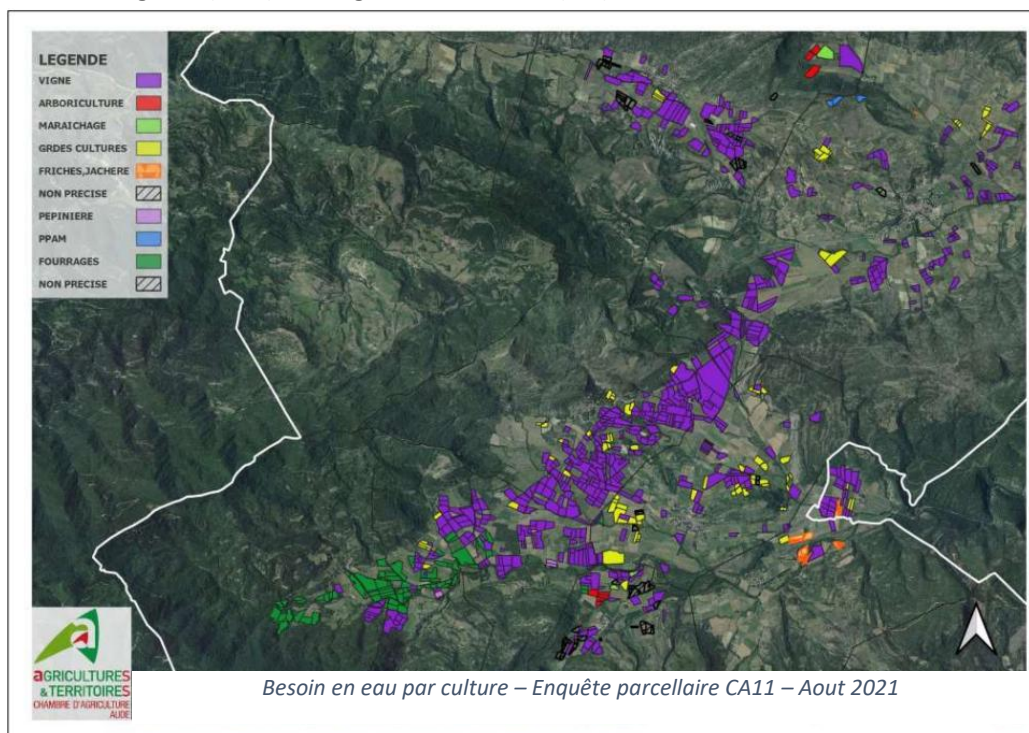
L'augmentation des températures se traduit par une intensification de l'évapotranspiration, entraînant une hausse des besoins en eau des cultures. Parallèlement, les précipitations apparaissent de plus en plus irrégulières, tant en termes de répartition temporelle que de volumes annuels. Cette évolution se caractérise notamment par des pluies moins bien réparties dans le temps et en termes de quantité, réduisant leur capacité à être efficacement mobilisées par les plantes. Une part croissante de ces apports correspond ainsi à des pluies dites « non utiles », ne permettant pas de compenser les besoins hydriques accrus des cultures.



L'apport d'eau d'irrigation sur les parcelles permettrait ici de sécuriser la production, en garantissant un rendement qualitatif aux agriculteurs afin de faire face aux épisodes de sécheresse et de forte température. L'irrigation n'a ici pas pour objectif de maximiser le rendement en changeant totalement le système productif et les objectifs de production. Ici, une irrigation de précision et sobre (goutte-à-goutte), gérée finement par les agriculteurs avec l'appui de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, jouera le rôle de filet de sécurité, remplaçant la pluviométrie naturelle qui se fait plus rare et moins efficace.

Enjeu agricole identifié dans le Schéma Directeur Eau Brute

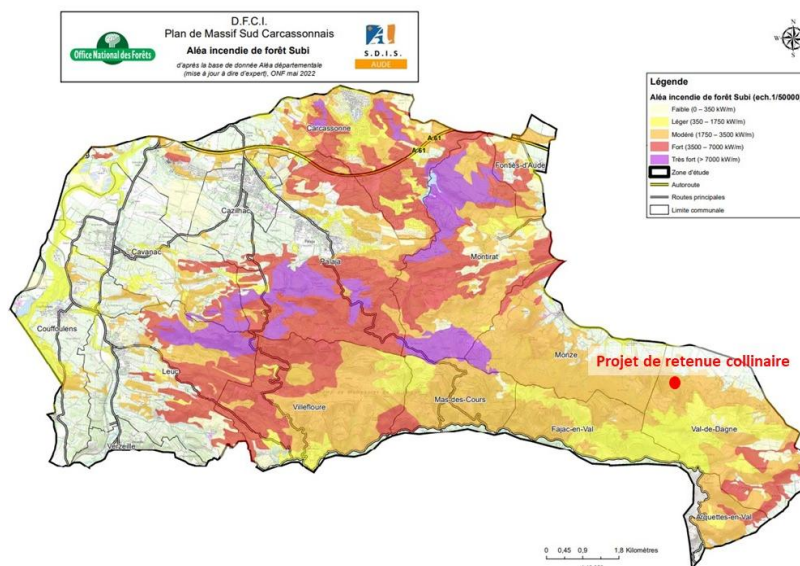
Dans le cadre du Schéma Directeur Eau Brute de Carcassonne Agglo la Chambre d'Agriculture de l'Aude a mené au mois d'août 2021 une enquête parcellaire afin de recenser les besoins en eau sur tout le secteur du Val-de-Dagne. Cette enquête a fait ressortir un besoin d'irrigation de 742 ha sur les 12 communes du Val-de-Dagne. On observe une majorité de parcelles viticoles (74%), viennent ensuite les cultures fourragères (10%) et les grandes cultures (8%).



4. Enjeux incendies et abreuvement

Enjeu incendie

Le projet de Pradelles-en-Val est situé dans la zone d'étude du plan massif Sud Carcassonnais. Le site même du projet de retenue collinaire est catégorisé comme un secteur à aléa modéré (niveau 3) néanmoins le projet se situe à quelques centaines de mètres seulement de l'arrivée de l'incendie de Montirat qui s'était propagé sur 1 103 ha s'étendant sur la commune de Monze jusqu'aux portes de Pradelles-en-Val en 2019.



Aléa incendie de forêt subi – Plan de massif Sud Carcassonnais – Mai 2022

Le site de la retenue de Pradelles-en-Val est

également situé à 11 km à vol d'oiseau du site de départ de l'incendie du 05 août 2025 ayant parcouru 17 000 ha en moins de 48h et ainsi causé la mort d'une personne, fait 35 blessés et détruit 36 habitations.

L'apport d'une ressource en eau supplémentaire à cet endroit avec un volume DFCI réservé serait un atout pour la défense contre les incendies.

Enjeu abreuvement

La sécurisation de l'abreuvement est un besoin majeur, dans le contexte actuel de changement climatique, pour sécuriser les exploitations d'élevage. En effet, comme traduit dans l'arrêté cadre sécheresse départemental, l'abreuvement est un besoin en eau prioritaire : sans accès à l'eau, pas d'élevage.

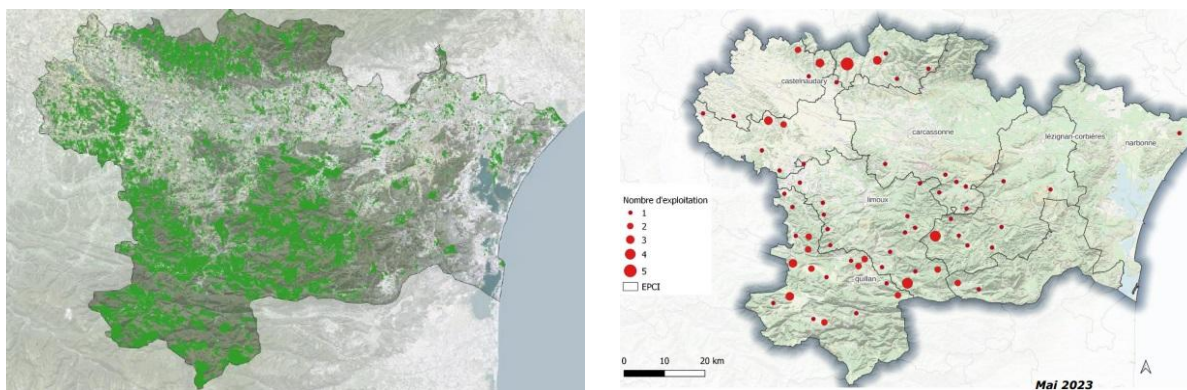
Les tensions sur la ressource en eau ont des répercussions directes sur les conditions d'exploitation, en particulier pour les activités d'élevage présentes sur le territoire.

En effet, en période d'étiage, la baisse de disponibilité des points d'eau naturels, des puits et des sources rend l'abreuvement des animaux plus difficile. Les exploitants doivent alors s'adapter en mettant en place des solutions alternatives comme le transport d'eau jusqu'aux parcelles, le remplissage de cuves ou l'utilisation de points d'eau plus éloignés. Ces adaptations alourdissent le travail au quotidien. Elles demandent plus de temps, plus d'organisation et engendrent des coûts supplémentaires, ce qui traduit concrètement une dégradation des conditions d'exploitation.

Dans de nombreux cas, ces difficultés amènent les exploitants à se reposer sur le réseau d'eau potable pour donner à boire à leur bétail. Cette pression accrue sur ces réseaux engendre un risque de concurrence entre les usages agricoles et les besoins domestiques, sur des réseaux déjà fragiles et en

tension. En effet, c'est durant les périodes de tension que les difficultés se cumulent : l'assèchement des ressources « classiques » implique une mobilisation des ressources AEP.

Dans le cadre du Schéma de Sécurisation des Abreuvements et Préservation des autres usages (SSAPAU) la Chambre d'agriculture de l'Aude a compilé des données et mené des enquêtes auprès des éleveurs ce qui a permis de mettre en évidence la problématique de la sécurisation de l'abreuvement notamment dans le Val de Dagne. Sur le Département de l'Aude 65 000 ha sont utilisés par l'élevage ce qui représente environ 70 000 bêtes (60% d'ovins) et un besoin en eau annuel évalué à 600 000 m³.



Parcelles utilisées pour l'élevage dans l'Aude – Nombre d'exploitations recensées – Présentation SSAPAU mai 2023

Sur 103 retours d'enquête 97 exploitations pressentent des problèmes liés à l'abreuvement, c'est le cas de 5 exploitations dans le Val de Dagne dont 4 dans des communes limitrophes à Pradelles-en-Val. En l'absence de ressource dédiée certains éleveurs remplissent des cuves directement via le réseau d'eau potable des communes ce qui, en plus de compliquer le travail quotidien des éleveurs, accroît les tensions sur les ressources utilisées pour l'eau potable de ces communes.

Une ressource en eau dédiée pourrait d'une part résoudre une partie des problèmes rencontrés par les éleveurs du secteur et d'autre part favoriser l'implantation de nouveaux troupeaux pour le maintien des milieux ouverts bénéfiques à la lutte contre les incendies et à la biodiversité.

5. Démarche ayant conduit au projet de retenue collinaire

Le secteur du Val de Dagne fait partie des territoires orphelins de Carcassonne Agglo à savoir qu'il n'existe ni ressource ni infrastructure à proximité qui soit en capacité de répondre à une demande d'irrigation. Les possibilités de desserte étudiées dans le cadre du Schéma Directeur Eau Brute de Carcassonne Agglo démontrent la difficulté de répondre au besoin d'irrigation recensé sur ce territoire. En dehors de la création de retenues collinaires les solutions étudiées sont soit inadaptées, soit techniquement trop complexes, trop coûteuses, sortent des critères de financement ou sont contraintes par la réglementation.

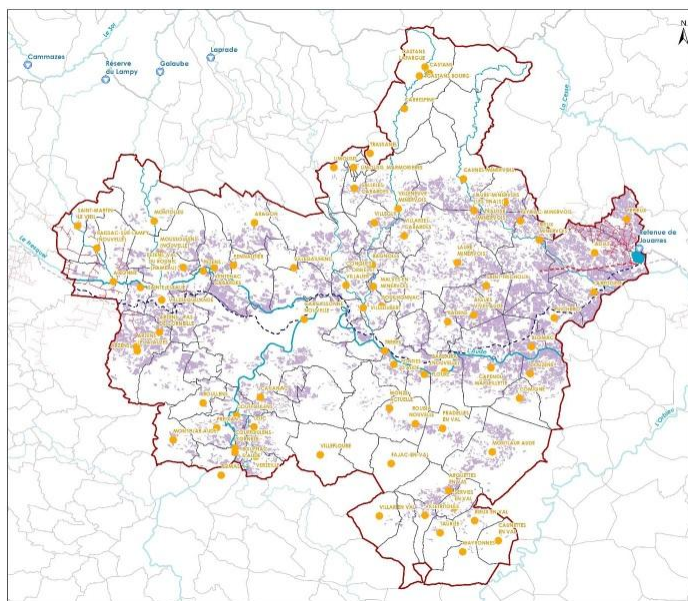
Les données présentées datent de l'étude 2021, date de réalisation des phases 1 et 2 du Schéma Directeur Eau Brute de Carcassonne Agglo.

Etude mobilisation des eaux souterraines

La mobilisation des eaux souterraines ne paraît pas être solution adaptée à ce secteur situé sur les formations molassiques éocènes du bassin de Carcassonne qui sont des formations poreuses, fortement hétérogènes et pas toujours aquifères (alternance de séries aquifères, peu perméables voire

imperméables) ce qui rend les reconnaissances très incertaines, de plus le potentiel de ces forages serait probablement très faible. L'étude des eaux souterraines menée dans le cadre du Schéma Directeur Eau Brute conclut que l'exploitation de la molasse éocène du bassin de Carcassonne constitue un défi scientifique et technique dont la réussite est jugée très faible pour une productivité attendue de l'ordre de 5 à 20 m³/ha. Au nord de Pradelles-en-Val on retrouve aussi les calcaires paléocènes et éocènes de l'Alaric qui pourraient représenter un potentiel de ressource plus élevé toutefois ces calcaires font l'objet d'une protection au titre de leur caractère stratégique au SDAGE. Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable de Carcassonne Agglo priorise l'implantation de nouveaux ouvrages pour la sécurisation en eau potable des communes de Monze, Barbaira, Pradelles, Floure, Comigne et Douzens.

Réutilisation des eaux usées traitées



STEP de Carcassonne Agglo – SDEB – Novembre 2021

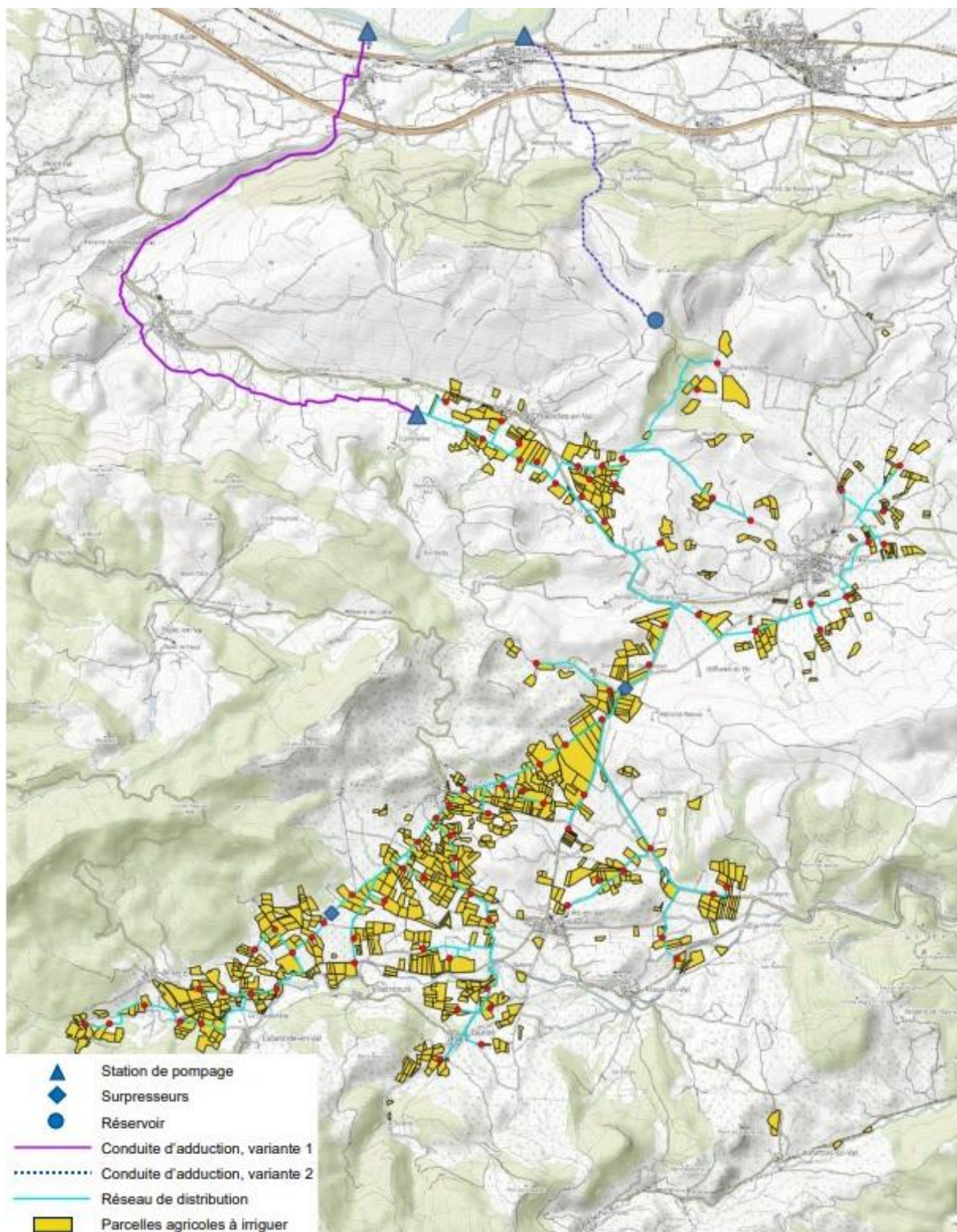
Sur le territoire de Carcassonne Agglo 77 STEP sont présentes en dehors de la STEP de Saint Jean. 71 d'entre elles sont situées à moins de 2km d'une surface viticole. Parmi ces 71 STEP 36 ont une capacité d'irrigation de moins de 10 ha et seulement six permettraient d'irriguer plus de 30 ha. Sur ces six dernières, aucune n'est située dans le Val de Dagne.

Dans le secteur du Val de Dagne on dénombre huit STEP ayant une capacité maximale d'irrigation via réutilisation des eaux usées traitées de 37,4 ha sur les 742 ha en demande. La STEP de Pradelles-en-Val pourrait permettre l'irrigation d'environ 10 ha pour un investissement de 649 800€ soit 59 600 €/ha. En plus d'être

excessivement coûteuse et de ne répondre qu'à moins de 10% du besoins en eau cette solution est inadaptée au secteur car elle priverait les maigres ressources de l'apport d'eau du rejet des STEP.

Prélèvement dans un cours d'eau

Une solution de desserte des 742 ha via un prélèvement dans l'Aude a également été étudiée avec une compensation par Matemale ou Ganguise. Deux variantes ont été étudiées la première avec une prise d'eau à Floure contournant le massif de l'Alaric pour arriver jusqu'à Pradelles-en-Val représente un investissement total évalué à 17,1M€ soit 23 000€/ha. La seconde variante limitant le nombre de mètres linéaires traverse le massif de l'Alaric pour arriver jusqu'à Pradelles avec une prise d'eau à Barbaira ; coût de l'opération 15M€ soit 21 100€/ha.



Scénarios de desserte Val de Dagne – SDEB – Mars 2023

Les coûts à l'hectare des options 1 et 2 sont rapportés à la totalité des parcelles du projet. Si l'on ramène le coût des ouvrages d'adduction pour arriver jusqu'à Pradelles-en-Val aux 88 ha de besoin en eau exprimés sur la commune, sans compter les études préalables et le réseau de desserte on obtient :

- Variante 1 : 7 822 000 € soit 88 886 €/ha ;
- Variante 2 : 6 073 000 € soit 69 011 €/ha.

La création de tels ouvrages représente un coût qui n'est pas supportable pour la profession agricole du Val de Dagne au regard du bénéfice attendu.

De plus cette solution avec un prélèvement dans l'Aude n'est éligible à aucune subvention publique, le FEADER actuel interdisant le financement des projets prélevant dans une masse d'eau en état quantitatif moins que bon ce qui est le cas du fleuve Aude.

Pour finir tout nouveau prélèvement sur le fleuve Aude étant situé en Zone de Répartition des Eaux est interdit selon la réglementation actuelle.

Conclusion

En l'absence d'infrastructures telles que le Réseau Hydraulique Régional et au vu des solutions étudiées précédemment il est clair que la totalité des besoins en eau du Val de Dagne ne pourront être satisfaits c'est pourquoi des projets à plus petite échelle pour répondre à des problématiques locales ont été envisagés. La retenue collinaire de Pradelles-en-Val en fait partie.

6. Considération de l'aspect environnemental

L'implantation d'une retenue collinaire entraîne forcément des modifications du milieu naturel et impacte la biodiversité néanmoins au vu de la faible dimension du projet (2,4 ha de miroir d'eau) et de sa nature, l'impact apparaît limité.

Le site se trouve sur, ou à proximité de plusieurs zonages de protection environnementaux. On retrouve dans un périmètre de 5km du site :

- ZNIEFF type 1 Montagne d'Alaric à 4km
- ZNIEFF type 1 Cours moyen de l'Aude à Marseillette à 4,6km
- ZNIEFF type 1 Serre du Picou à 1,2km
- ZNIEFF type 2 Corbières occidentales interceptée par le projet
- ZNIEFF type 2 Massif d'Alaric à 0,6km
- ENS Montagne d'Alaric à 0.6km
- ZPS Corbières occidentales interceptée par le projet
- ZICO LR06 hautes Corbières à 0.6km du site

Sur le secteur on recense également trois Plans Nationaux d'Action en faveur de l'Aigle royal, du Gypaète Barbu et du Vautour fauve.

Le PNR des Corbières Fenouillèdes en charge de la ZPS interceptée nous a informé des éléments suivants :

- Présence d'une aire de nidification du Circaète Jean Le Blanc à 1,2km (donnée de 2010) ;
- Présence d'une aire de nidification du Grand-duc d'Europe à 900m (donnée de 2019) ;
- Présence de trois espèces de passereaux d'intérêt communautaire à proximité du site (inventaire de 2023).

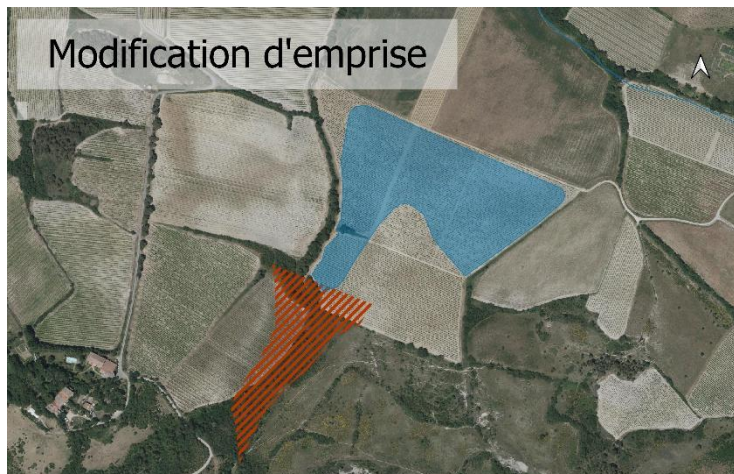
Le site a fait l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000 (art. L414-4 du code de l'environnement) dans la lignée des recommandations du cadrage réglementaire de la DDTM de l'Aude. L'étude s'est basée sur les données bibliographiques présentes dans le DOCOB de la ZPS et sur des inventaires naturalistes réalisés les 06/04/2025 et 23/06/2025 ayant révélés la présence avérée de quatre espèces d'intérêt communautaire :

- Milan noir *Milvus migrans* ;
- Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* ;
- Alouette lulu *Lullula arborea* ;
- Pipit rousseline *Anthus campestris*.

L'étude d'incidence Natura 2000 dont les inventaires ont eu lieu au printemps et à l'été 2025 a conduit Carcassonne Agglo à revoir entièrement l'implantation de la retenue collinaire suite à la présence sur site de deux espèces protégées à enjeu régional modéré :

- Le papillon Diane *Zerinthia polyxena* avec reproduction de l'espèce sur des pieds d'Aristolochie à feuilles rondes *Aristolochia rotunda* ;
- Le reptile Seps strié *Chalcide striatus*.

Ce déplacement du site initial de la retenue, bien que coûteux permet d'éviter d'impacter ces espèces.



Modification de l'emprise de la retenue (ancien site : rouge, nouveau : bleu)

Pour chaque espèce d'intérêt communautaire dont la présence est potentielle ou avérée, l'étude conclut sur une incidence du projet nulle à très faible hormis pour le Pipit rousseline dont l'incidence est jugée modérée. En effet la réalisation de travaux en période de nidification est susceptible d'entraîner un dérangement d'individus et un risque de mortalité d'individus.

La décision a donc été prise de réaliser les travaux en dehors des périodes de nidification soit entre le 1^{er} août et le 9 avril.

Le Parc Naturel Régional des Corbières Fenouillèdes est associé à la démarche et apporte son conseil et ses recommandations à Carcassonne agglo sur la mise en place des mesures d'évitement et de réduction listées dans l'étude le dossier réglementaire et provenant de l'étude d'incidence Natura 2000, notamment en ce qui concerne le Pipit rousseline.

Enfin, un diagnostic chiroptérologique a été mené en interne par Carcassonne Agglo en juin 2024 sur l'emprise initiale du projet qui a révélé la présence d'espèces remarquables due à des habitats variés (vignes, forêt, pâtures) et des corridors écologiques qui jouent un rôle dans le maintien de la biodiversité.

Afin de maintenir et de favoriser cette biodiversité des mesures d'accompagnement et de conservation seront mises en place telles que l'implantation et l'entretien de haies ou la restauration des corridors écologiques. La création d'un point d'eau représenterait un habitat supplémentaire pour la faune et la flore et serait un plus comme lieu d'abreuvement et de chasse pour les chiroptères.

Sur ce projet est prévu une irrigation raisonnée avec un volume réduit à 750m³/ha/an au lieu des 1000 habituels, l'idée étant de pouvoir répondre à un maximum d'exploitation avec un volume limité. Cela implique la mise en place d'un pilotage de l'irrigation et de pratiques adaptées pour une meilleure rétention de l'eau dans le sol. Ici l'irrigation n'a pas vocation à une augmentation de la production mais bien à une sécurisation, à un maintien de l'agriculture et un regain d'attractivité dans un secteur de plus en plus soumis aux aléas climatiques.

D'autre part la protection du territoire contre les incendies permettra d'empêcher ou du moins de limiter une libération massive de carbone engendré par ces derniers.

Enfin accompagner, maintenir l'élevage c'est aussi conserver des milieux ouverts favorables à la biodiversité.

7. Objectifs

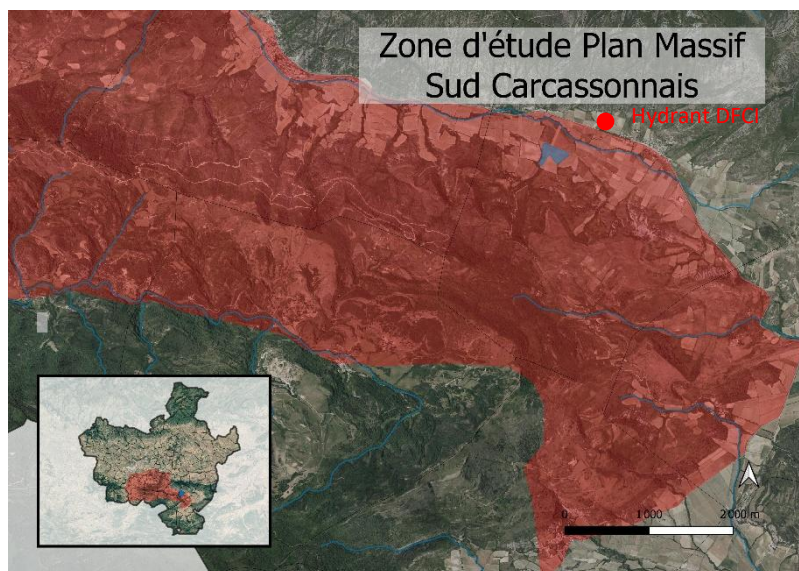
Répondre au besoin en eau des agriculteurs de Pradelles-en-Val

Comme vu précédemment le besoin en eau du Val de Dagne ne peut être satisfait dans sa totalité, le projet de retenue collinaire de Pradelles-en-Val permettra l'irrigation de 84 ha de parcelles principalement viticoles et d'un élevage de bufflonnes réparties sur les communes de Pradelles-en-Val et Monze. Ce parcellaire concerne dix agriculteurs. Le collectif d'agriculteurs est aujourd'hui réuni autour d'une association loi 1901, le dimensionnement final de la retenue a permis d'engager la procédure de structuration sous forme d'ASA.

Ce projet a pour objectif le maintien de l'économie agricole, l'endiguement de la déprise agricole et le regain de l'attractivité de ce territoire. Ce peut être également l'opportunité pour certaines exploitations d'engager une diversification de cultures, d'implanter un maraîcher sur un espace actuellement en friche à proximité de la retenue.

L'utilisation de la ressource devra se faire de manière économe et efficiente, il est d'ailleurs prévu de mettre en place un pilotage de l'irrigation par l'intervention de la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Apporter des volumes DFCI/DECI et abreuvement supplémentaires



Emplacement de l'hydrant DFCI / DECI

Un hydrant DFCI / DECI sera implanté en bord de la route départementale 3 sur la parcelle 11298 B 0057 et en bordure de la zone du plan de massif Sud Carcassonnais. Le positionnement précis de l'hydrant sera décidé en concertation avec le SDIS.

Le SDIS11 est favorable à la création de cet hydrant, le volume réservé devra être défini selon les recommandations du SDIS et en fonction de la capacité du stockage.

Afin de répondre à la problématique de l'abreuvement que peuvent rencontrer les éleveurs situés à proximité du projet, une colonne de remplissage et un compteur « abreuvement » seront intégrés au réseau d'irrigation et accessible aux éleveurs via un abonnement. Les volumes prélevés seront ainsi facturés aux utilisateurs de cette borne. Située en bordure de la RD3 sur la parcelle 11298 B 0057, cette colonne permettra de

répondre ponctuellement au besoin en abreuvement et éviter les prélèvements sur les ressources d'eau potable des communes.

Les volumes DFCI / DECI et abreuvement seront de 3 500 m³ chacun. Le volume DFCI / DECI devra être disponible toute l'année tandis que le volume abreuvement non consommé pour l'abreuvement pourra être consommé par l'ASA (modalités à définir dans le règlement de l'ASA).